



HAL
open science

**Des je(ux) et des mots... .. des (en)jeux de la parole chez
les jeunes de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
(PJJ)**

Lionel Dany

► **To cite this version:**

Lionel Dany. Des je(ux) et des mots... .. des (en)jeux de la parole chez les jeunes de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) . Sauvegarde de l'Enfance, 2003. hal-01658973

HAL Id: hal-01658973

<https://hal.science/hal-01658973>

Submitted on 8 Dec 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Des je(ux) et des mots...

... des (en)jeux de la parole chez les jeunes de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)

Lionel Dany

Cette étude a été réalisée grâce au soutien financier de la direction régionale des affaires sanitaires et sociales de la région PACA dans le cadre du Programme régional de santé « Santé des enfants et des jeunes ».

Chaque année, plus de 10 000 jeunes font l'objet d'une mesure dans le cadre de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)¹, qui a pour mission de rétablir le lien social avec les jeunes et de leur assurer une réinsertion dans la vie sociale. Si une partie de ces jeunes fait aujourd'hui l'objet d'une attention particulière de la part des médias (les débats récents autour des centres fermés), elle ne représente en réalité qu'une partie minime des jeunes confiés à la PJJ, qui se caractérisent par leurs diversités.

À la suite d'une étude épidémiologique [4] qui avait mis en évidence une vulnérabilité accrue, tant sanitaire, psychologique que sociale des jeunes pris en charge par la PJJ, nous avons initié une recherche qualitative par entretiens [6] auprès de jeunes pris en charge par la PJJ en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA). Cette recherche avait pour objectif d'étudier les systèmes de représentations et de pratiques en jeu dans la construction du rapport à la santé chez ces jeunes (*cf. encadré*). Cette démarche, dans un souci de contextualisation, nous a conduit à interroger la réalité de la prise en charge², telle qu'elle était vécue par les jeunes eux-mêmes. C'est sur ce point que porte notre présentation, plus spécifiquement sur la place de la « parole » dans ce contexte particulier.

● ● ● ● ● La prise en charge PJJ : de la rupture biographique au travail de trajectoire

Il est nécessaire dans un premier temps de poser la prise en charge PJJ comme une rupture biographique dans la vie de l'individu. En effet, qu'il s'agisse de mesures pénales ou civiles, la

mise en œuvre d'une prise en charge participe à l'élaboration d'un nouveau statut. Celui-ci, intériorisé par les jeunes, va faire l'objet d'une redéfinition afin de le rendre concordant avec la perception qu'ont ces derniers de la situation (justifiée *versus* injustifiée, utile *versus* inutile). Les résultats de cette évaluation vont définir pour partie les modalités de gestion de ce statut (acceptation, refus, dissimulation).

Si la mise en place d'une mesure (pénale ou civile) constitue un premier « temps » dans la prise en charge (si l'on excepte les événements ayant mené à cette prise en charge), son déroulement en représente un autre. La prise en charge peut donc être considérée comme un objet composite, constitué d'une somme importante d'événements, que le concept de trajectoires [9] va permettre d'ordonner de manière analytique [14].

Développé, entre autres, dans le cadre du travail médical, le concept de trajectoire revêt un caractère heuristique pour appréhender le contexte particulier de la prise en charge par la PJJ qui représente un terrain d'application tout à fait fécond. Cette approche conceptuelle permet dans un premier temps d'opérer une distinction³ entre « cours de la prise en charge » et « trajectoire de la prise en charge ». Cette dernière inclut à la fois le développement de la prise en charge (son cours), l'organisation et le retentissement du travail qui l'accompagne. De même que le travail de santé, le travail de prise en charge s'applique à un « *matériau humain* » [14] : cela implique que les jeunes peuvent réagir et affecter ce travail de prise en charge mais aussi qu'ils peuvent participer à ce travail.

D'autres caractéristiques de cette situation vont venir complexifier cette problématique, en premier lieu les conditions de mise en œuvre de la prise en charge, qu'il s'agisse de la nature de la mesure (civile *versus* pénale) mais aussi de

LIONEL DANY

Chargé d'études à
l'Observatoire Régional de la
Santé PACA, 23, rue Stanislas
Torrents, 13006 Marseille ;
Membre du Laboratoire de
Psychologie Sociale, Université
de Provence, 29, Avenue
Robert Schuman 13621 Aix-en-
Provence.

¹ Source : Site Internet du ministère de la Justice.

² Par prise en charge, nous entendons la durée pendant laquelle une action éducative est mise en œuvre vis-à-vis d'une personne (du signalement de cette personne à la fin de cette prise en charge), sans distinction de durées, de modalités ou de perceptions à l'égard de cette prise en charge.

³ La distinction initiale, opérée par Strauss, porte sur le cours de la maladie et la trajectoire de la maladie.



Présentation de l'enquête « Jeunes de la protection Judiciaire de la Jeunesse

Cette recherche, réalisée avec le soutien financier de la DRASS-PACA dans le cadre du Programme Régional de Santé « Santé des enfants et des Jeunes » (PRSJ), a été conduite par l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) de la région PACA. Elle avait pour objectif d'étudier les systèmes de représentations et de pratiques en jeu dans la construction du rapport à la santé et la façon dont les insertions spécifiques de ces jeunes, dans un ensemble de rapports symboliques et sociaux, modulent ces univers représentationnels ainsi que les pratiques qui en découlent. L'échantillon se compose de 39 jeunes de 13 à 18 ans, 18 jeunes filles et 21 garçons, rencontrés dans quatre départements de la région PACA (Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse).

La campagne des entretiens s'est déroulée en plusieurs étapes (sélection des structures d'accueil, présentation de l'enquête aux responsables et demande de participation, mise en contact avec les jeunes en fonction des profils déterminés, recueil de l'acceptation du jeune, réalisation de l'entretien). Le recrutement des interviewés a été effectué, avec l'aide des différentes structures (publiques et associatives), selon un mode de sélection visant à diversifier les profils individuels en fonction de certains critères : l'âge (17 jeunes de 13 à 15 ans et 22 de 16 à 18 ans) le type de mesure (14 mesures pénales et 25 civiles) et le lieu de vie principal (13 jeunes vivent dans leur famille et 26 en foyer). Il s'agissait d'obtenir une « hétérogénéité qualitative » [1] des différentes situations de ces jeunes.

L'ensemble des entretiens a été réalisé sur la base d'une même procédure qui consistait à ne pas imposer d'emblée une problématique de recherche, en l'occurrence celle du rapport à la santé, aux sujets interviewés [6]. L'enquête a été présentée comme une recherche sur les problèmes et les valeurs des jeunes aujourd'hui. À la fin de l'entretien, un certain nombre de thèmes (dont le vécu de la prise en charge et les modes de rapport aux différents professionnels de la prise en charge) ont été induits à partir d'un guide pré-établi.

Les entretiens, d'une durée moyenne d'une heure, ont été retranscrits intégralement et analysés de deux façons distinctes : une analyse lexicographique informatisée à l'aide du logiciel Alceste [13] et une analyse de contenu thématique.

Les observations faites à partir de cette étude n'ont pas pour vocation d'être généralisées, ni d'être appliquées, de manière univoque, à l'ensemble des jeunes pris en charge par la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Toutefois, la composition de l'échantillon (conditions, lieux et profils) permet de rendre compte de la diversité des situations.

⁴ Cela concerne uniquement les mesures civiles, dont certains jeunes peuvent être à l'origine.

⁵ Si la réalité de la prise en charge dépasse cette catégorisation, elle est toutefois bien présente chez les jeunes rencontrés.

son origine (le jeune lui-même⁴ ou une autre personne) ; en second lieu, la diversité des intervenants lors du travail de trajectoire (juges, éducateurs, assistants de service social, psychologues, infirmiers). Dans ce contexte, chaque acteur a sa propre représentation du déroulement de la trajectoire. Ces images vont être à l'origine des positions prises sur l'action [14]. De même, la trajectoire est soumise aux contingences du travail de prise en charge et aux biographies des protagonistes de cette action.

Dans le cadre de notre recherche, c'est l'exploration de la perception et du vécu de la prise en charge par les jeunes eux-mêmes qui a guidé notre démarche. L'analyse des entretiens a mis en évidence chez ces jeunes deux axes principaux d'appréhension du travail de trajectoire. Le premier rend compte du travail lié à l'insertion socio-professionnelle (formations, stages, diplômes, scolarité) ; le second concerne l'ensemble des démarches juridicoéducatives⁵ (décision de justice, travail éducatif).

Si les modalités d'action liées à l'insertion professionnelle ne semblent pas problématiques pour ces jeunes, au sens où ces derniers adhèrent aux démarches proposées dans une optique d'intégration sociale, il n'en est pas de même pour la gestion dite « juridicoéducative ».

Cette dernière s'impose davantage comme un mode de relation à l'institution éducative et à ses différents acteurs. L'analyse des propos de ces jeunes souligne le rôle fondamental, voire exclusif, de la parole comme outil principal de cette mise en relation. L'interrogation du sens de cette parole va permettre d'éclairer certains des enjeux sous-jacents au travail de trajectoire.



La parole : définition et contextualisation

Dans un premier temps, il convient de distinguer le type de parole auquel nous allons nous intéresser au cours de cette présentation. En effet, la parole dans une assertion large renvoie à chaque acte de langage. Or cette définition « généraliste » ne permet pas de caractériser le type de parole dont les « jeunes PJJ » font état et auquel nous nous sommes intéressés plus particulièrement.

Dans le cadre de la prise en charge, il est possible de distinguer deux types principaux de parole. Un premier qui accompagne les actes de la vie quotidienne et englobe les discussions informelles qui rythment le quotidien et per-



mettent le maintien des liens sociaux entre les différents acteurs de la prise en charge.

Un second, qui se distingue du premier non tant sur son déroulement que dans l'intention de « formalité » qui l'accompagne. Cette formalité repose sur deux caractéristiques complémentaires :

- le jeune parle de lui (récit de vie, biographie) ;
- ses propos s'ancrent, prennent sens, dans la démarche de prise en charge (entretien avec un éducateur et/ou un autre acteur de la prise en charge).

C'est ce second type de parole qui retient ici toute notre attention, par la place centrale qu'il occupe dans la prise en charge en termes de travail de trajectoire, mais également par l'importance qui lui est accordée par les jeunes eux-mêmes, qui en font état de manière spontanée pour décrire ce travail.

À ce stade de l'analyse, il convient de préciser un point important. Il s'agit de distinguer la parole recueillie au cours de cette étude, de celle qui fait l'objet de notre analyse. En effet, on pourrait, à juste titre, penser que celles-ci sont semblables. Or, pour un certain nombre de raisons, nous pensons que ce n'est pas le cas. Les jeunes rencontrés bénéficiaient d'un véritable contrôle sur la situation de l'entretien ; sur le fond (acceptation ou non) mais également sur la forme (choix du lieu, du moment, des thèmes abordés). De plus, la participation à cette recherche a bien été distinguée du cadre de la prise en charge. Les propos qui suivent permettent d'illustrer, mieux que nous ne pourrions le faire, ce travail de distinction opéré par ces jeunes sur la situation de l'entretien.

« Ben je sais pas j'ai pas envie de leur parler je leur parle pas moi (...) parce qu'ils travaillent pour la justice je sais pas moi je déteste ces gens vous vous êtes pas de la justice (...) ben voilà c'est pour ça que je vous parle mais à eux je leur parle pas (...) comme aux éducateurs je leur parle pas. » [H 16 ans, mesure pénale, foyer]⁶.

À la suite de ces quelques précisions nous pouvons reprendre notre propos. Si la période de l'adolescence est marquée par une réduction de la capacité verbale [11], il n'en demeure pas moins que cette capacité est flexible et qu'elle se négocie constamment au regard des situations d'interactions, des interlocuteurs potentiels, des finalités perçues, du degré de liberté mais aussi de sa temporalité. Autrement dit, après avoir défini le type de parole sur lequel porte notre analyse, il convient de s'intéresser au contexte dans lequel il va prendre corps.

Toute situation linguistique fonctionne comme un marché dans lequel quelque chose s'échange

[3]. Dans le contexte de la prise en charge PJJ, c'est la nature de ce « marché linguistique » qu'il convient d'interroger. Or ce marché prend sens dans la place qu'occupe la parole pour chacun des protagonistes, la fréquence (le « poids ») des interactions, les représentations associées aux différents acteurs de l'interaction et le rôle qui est assigné à ces interactions.

Les jeunes que nous avons rencontrés se définissent davantage comme « sollicités » que « sollicités » de cette parole. Il semble donc, dans ce contexte, que le destinataire de la parole soit celui qui l'initie, créant ainsi, de prime abord, un décalage entre les attentes des différents acteurs, dont témoignent ces extraits d'entretiens.

« Moi je parle pas spécialement et eux ils attendent ça en fait que je parle donc on peut attendre cent ans comme ça et ça me stresse (...) parler quand on me l'impose quoi (...) j'y arrive pas. » [F 18 ans, mesure civile, foyer].

« Oui parce que j'aime pas trop raconter comme ça quoi, il m'a posé beaucoup de questions sur ma vie et j'aime pas trop dévoiler (...) quand même j'étais obligée donc je l'ai fait. » [F 18 ans, mesure pénale, famille].

« Ouais c'est rare que je parle avec quelqu'un (...) j'aime pas raconter ma vie aux autres (...) parce que je sais pas moi il y en a c'est pareil, ils aiment pas prêter leurs voitures et bien moi j'aime pas parler de ma vie (...) ce que j'aime pas c'est rentrer dans les détails. » [H 15 ans, mesure civile, foyer].

Cette réticence à mettre en mot « sa vie », s'accompagne également d'une lassitude face à la répétition de ces mises en récit. C'est dans cette répétition que la parole perd le plus de son sens, passant ainsi d'une parole « libératrice » à une parole « contrainte ».

« Ouais toujours dire la même chose (...) ça va faire un an que je rabâche tous les jours (...) à chaque psy je raconte la même chose alors ça commence à me saouler. » [F 15 ans, mesure pénale, famille].

« C'est pas elles, parce qu'elles m'ont rien fait mais c'est par rapport à raconter sa vie tout le temps les mêmes questions qui reviennent et tout j'aime pas. » [F 14 ans, mesure civile, foyer].

Si l'importance accordée à la parole présuppose certaines modalités de communication avec les différents acteurs de la prise en charge, il n'en demeure pas moins que le statut de ces derniers va largement influencer le cours de cette parole, dans sa mise en œuvre, son déroulement et sa finalité.

Les représentations, que l'on peut qualifier de modalités de connaissances de sens commun, produisent des systèmes d'anticipations et

⁶ Chaque extrait d'entretien est identifié par le sexe (F pour féminin et M pour masculin), l'âge, le type de mesure (mesure pénale ou civile) et le lieu de vie principal (foyer ou famille). Les extraits d'entretien sont choisis en raison de leur typicité.



d'attentes, et vont sélectionner et filtrer les informations. Dans le cadre d'une interaction, la représentation que les individus auront de cet « événement de parole » ne va pas dépendre de son déroulement mais le précéder et le déterminer [1]. Ces représentations vont donc jouer le rôle de « filtre » dans l'intelligibilité de la situation et orienter le sens attribué à l'interaction, permettant ainsi l'élaboration d'arguments qui auront vocation à justifier les comportements et/ou les jugements a posteriori mais également a priori. Dans le cadre de la prise en charge, on assiste à une forme de confusion de certains rôles, les acteurs de la prise en charge se retrouvant assimilés à une identité plus large : la justice.

L'impact de la représentation de l'autre dans la trajectoire de prise en charge va atteindre son point culminant avec le psychologue, qui plus que quiconque, cristallise l'élaboration d'attentes, de jugements et de représentations. Prédomine, dans un premier temps, l'association entre psychologue et folie dans un rapport de causalité.

« *Parce que j'aime pas je suis pas fou je veux pas voir de psychologue (...) pour moi c'est ça (...) ouais même celle qui est au foyer je suis allé la voir un jour pour lui dire bonjour après j'y vais pas elle m'a donné des rendez-vous j'y vais pas (...) j'aime pas les psychologues pour moi c'est que je suis fou si j'y vais donc j'y vais pas.* » [H 15 ans, mesure civile, foyer].

« *Ça c'est bien passé mais moi je trouvais pas ça normal parce que moi je croyais qu'un psy c'était pour les fous et voilà comme en fait ça c'est pas trop bien passé elle me passait (...) elle me faisait des trucs elle me faisait voir une voiture ou non un homme et une femme et elle me disait ça consiste en quoi, je sais pas à l'amour je lui disais des trucs comme ça je disais c'est bon je suis pas un fou je sais ce que ça veut dire ça je sais ce que ça veut dire ça et c'est bon ce jour là elle m'a dit c'est bon parce qu'elle pensait que j'étais fou.* » [H 17 ans, mesure pénale, foyer].

L'activation de ce stéréotype permet la mise à distance d'une éventuelle justification de la rencontre avec cet acteur de la prise en charge, rencontre qui viendrait souligner, plus qu'aucune autre, le caractère « hors norme » de la situation de prise en charge. Il convient de souligner par ailleurs, que dans le cas des jeunes que nous avons rencontrés, la visite chez le « psy » est quasi exclusivement initiée par l'équipe éducative. Mais au-delà, c'est l'efficacité même de la parole et de l'écoute comme « outils » qui est mise en question.

« *On va dire que l'outil principal du psychologue c'est d'écouter (...) donc je ne sais pas ce que ça fait l'écoute (...) concrètement qu'est-ce*

que ça fait l'écoute (...) pas grand chose concrètement peut-être qu'en soi ça crée quelque chose de bien aussi on est écouté on se fait des films on s'occupe de moi mais bon pertinemment ça sert à rien on le sait. » [H 18 ans, mesure civile, foyer].

« *Ça sert à rien (...) ils posent des questions sur ta vie tes problèmes et c'est tout.* » [F 14 ans, mesure civile, foyer].

« *Ce que je trouvais chiant c'est que j'arrivais pas à comprendre comment en parlant on pouvait résoudre ses problèmes.* » [H 18 ans, mesure pénale, famille].

« *Non parce que posée sur une chaise à dire alors comment ça va (...) ça sert à rien peut-être parce que j'étais petite, sûrement quand on est plus grand les conversations elles changent mais c'est pas très intéressant c'est peut-être pas le but d'être intéressant mais c'était pas intéressant.* » [F 16 ans, mesure pénale, famille].

Cette finalité pragmatique de la communication occupe une place importante pour ces jeunes, pour ces derniers, ce n'est pas tant la parole comme acte qui est privilégiée, mais la parole comme source d'acte(s). L'importance accordée à la parole échangée avec le juge en est un bon exemple. En effet, le magistrat est celui qui tranche ; de fait il détient un pouvoir sur la trajectoire et ce pouvoir est reconnu par les jeunes, ce qui lui confère un statut particulier et donne de la « valeur » à la parole échangée.



Parole et processus de stigmatisation

La mise en œuvre d'une mesure de prise en charge (quelle qu'en soit la nature) vient valider l'existence d'un statut qui peut être qualifié de « hors norme » et qui s'accompagne d'un processus de stigmatisation [10].

La gestion qu'opèrent ces jeunes sur l'information au sujet de leur situation (ne pas aborder spontanément la question de la prise en charge), afin de préserver leur identité personnelle, est un bon exemple des mécanismes qui rendent compte de cette stigmatisation. Dans ce cadre, on peut constater que la mise en responsabilité du jeune (mesure pénale), face à la mise en place de la prise en charge, n'est pas une condition exclusive de ce processus, puisque ce sentiment d'être dans une situation sujette au stigmate se retrouve également chez les jeunes qui bénéficient d'une mesure civile.

Dans ce contexte, la parole occupe une place des plus importantes car elle véhicule l'activa-



tion du stigmat. En effet, « parler de sa vie, de ses problèmes » n'est pas neutre, et renvoie non seulement à une intrusion dans un espace privé (soi, son identité), mais également à la réactivation du statut. L'extrait d'entretien qui suit en fournit un bon exemple.

« Quand j'aurai fini mes entretiens avec ma psy et mon éducatrice après j'aurai plus à parler de mon passé donc après je pourrai refaire ce que je veux (...) je pourrai reprendre une vie normale. » [F 15 ans, mesure pénale, famille].

Ce cadre d'analyse permet de penser la parole non plus comme un acte « libérateur », mais « oppresseur », dans le sens où elle empêcherait l'individu de se libérer des liens que représentent les conditions qui ont concouru à sa prise en charge, et où elle contribuerait à souligner « l'anormalité » de la situation. Dès lors, contrôler la parole (la mise en récit de sa biographie) va apparaître comme un moyen de préserver son identité sociale et personnelle.

Comme nous venons de le voir, la parole est au cœur du travail de trajectoire, par son statut « d'outil », par les représentations qui lui sont associées, mais aussi par les répercussions que son utilisation peut engendrer (mécanismes de défense, stigmatisation). Nous allons tenter de formaliser maintenant l'idée que si pour nombre de professionnels la parole est élevée au rang d'enjeu, elle se situe au niveau de « l'en-jeu », au sens « d'entrer dans le jeu », pour les jeunes.

● ● ● ● ● La règle du je(u)

Comme le rappelle Ghiglione [8], la communication s'inscrit dans un processus contractuel de coconstruction de la référence, dans lequel chacun tente d'emporter le gain de l'enjeu. Dans le contexte de la prise en charge, se confrontent des enjeux professionnels et individuels qui prennent corps dans les finalités attribuées à la parole. Ces enjeux soulignent qu'il n'est pas possible d'exclure le « je » qui parle [12]. Chacun des acteurs de la communication va appliquer une grille de lecture (une règle du jeu) différente de la situation. Si les jeunes appréhendent « la parole » comme un moyen d'expression « négociable » parmi d'autres, ils perçoivent a contrario chez les professionnels la volonté de l'imposer comme une fin en soi, un but. Autrement dit, il convient de distinguer, sans pour autant les dissocier, le « je » en tant qu'acteur de cette parole et le « jeu » comme « terrain » sur lequel l'acte de parole va prendre place, autrement dit, le contexte.

Dans cette optique, participer aux interactions qui constituent la trajectoire de prise en charge, c'est jouer « le jeu », mais c'est également en être acteur, en engageant le « je » nécessaire à l'interaction. Cette analyse suppose, a priori, qu'un certain nombre de règles régissent le déroulement de ce jeu. Comme nous l'avons vu auparavant, un certain nombre d'éléments viennent influencer le déroulement des interactions. D'autre part la parole est perçue comme « contrainte », ce qui souligne une capacité partielle de gestion des situations d'interactions. Cette gestion, lorsqu'elle peut se mettre en œuvre, va reposer sur le contrôle de ce qui est dit et le choix de l'interlocuteur. Ce dernier point correspond à ce qu'il est plus commun d'appeler le pouvoir d'élimination [3] (la possibilité d'exclure ceux qui ne devraient pas être là). Celui-ci va s'appliquer préférentiellement au psychologue, victime des stéréotypes qui accompagnent sa fonction ; la parole échangée avec lui est également source de stigmatisation, enfin il est plus aisé d'appliquer ce pouvoir sur ce dernier. Ce qui n'est pas forcément le cas du juge, garant des décisions. L'éducateur se trouvant, quant à lui, à la croisée des chemins, dans ce jeu de « négociation des échanges linguistiques ».

Nous pourrions conclure qu'un des grands enjeux de ce travail de trajectoire va résider dans l'activation de l'intentionnalité de la parole, celle-ci étant rappelons-le, une des premières conditions à la communication [7].

● ● ● ● ● Quels enseignements ?

Il ne s'agit pas à travers cette présentation de mettre en cause « la parole » comme outil dans le contexte de la prise en charge éducative, mais de souligner les effets engendrés par cette situation particulière. Il apparaît, à la présentation de ces résultats, qu'il convient de dissocier les différents actes de parole afin de préserver leurs spécificités, qui demeurent la garantie d'une participation « éclairée » de chacun. Pour répondre à cet objectif, il semble opportun d'envisager de « déconstruire » la formalisation de certaines communications en permettant à cette parole de prendre place dans des contextes diversifiés et/ou avec d'autres acteurs dont les fonctions ne seront pas sujettes à la stéréotypisation ou à des processus d'indifférenciation.

Il conviendrait également de rendre cette parole « multiforme » et de privilégier la diversification des modes d'expression (art-thérapie,



travail en groupe...) afin de dépasser les représentations associées à l'entretien et à la parole comme seul moyen d'expression. Notons pour finir que ces points représentent un enjeu important au regard de la vulnérabilité psychosociale de ces jeunes.



Conclusion

Cette présentation souligne le caractère heuristique du concept de trajectoire dans l'étude des dynamiques inhérentes à la prise en charge éducative. En effet, cette approche conceptuelle permet de souligner le rôle actif des jeunes dans le travail de trajectoire. Elle met à jour les enjeux psychosociaux sous-jacents à la situation, notamment ceux liés à la parole, qui à travers sa gestion marque, chez ces jeunes, une volonté de se réappropriier leur identité sociale. Autrement dit, parler de trajectoire permet de souligner que ce qui est impliqué dépasse de loin la prise en charge elle-même, et dénote davantage du rapport que ces jeunes entretiennent au monde, rapport qui prend sens dans leurs expériences de vie. ●●●

Remerciements

Nous tenons à remercier, tout particulièrement, les jeunes qui ont accepté de participer à cette recherche, mais également les professionnels rencontrés, pour leur rôle dans la réalisation de ce projet ainsi que pour leur accueil.

Références

- [1] Abric J.C., Les représentations sociales : aspects théoriques, in : Abric J.C. (éd.), *Pratiques sociales et représentations*, PUF, Paris, 1994.
- [2] Apostolidis T., Représentations sociales et triangulation : enjeux théorico-méthodologiques, in : Abric J.C. (éd.), *Méthodes d'étude des représentations sociales*, Erès, Ramonville Saint-Agne, 2003.
- [3] Bourdieu P., *Ce que parler veut dire*, Fayard, Paris, 1982.
- [4] Choquet M., Ledoux S., Hassler C., Paré C., Adolescents (14-21 ans) de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Enquête épidémiologique réalisée à l'initiative de la DPJJ et financée par la MILDT, 1998.
- [5] Dany L., Jeunes de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Rapport de l'Observatoire Régional de la Santé PACA, 2003.
- [6] Demazière D., Dubar C., *Analyser les entretiens biographiques*, Nathan, Paris, 1997.
- [7] Dorra H., Millet G., *Comment mener un entretien individuel*, Dunod, Paris, 1975.
- [8] Ghiglione R., Discours et persuasion, in : Moscovici S. (éd), *Psychologie sociale*, PUF, Paris, 1984.
- [9] Glaser B., Strauss A., *Discovery of Grounded Theory : strategies for qualitative research*, Aldine Publishing Co, Chicago, 1967.
- [10] Goffman E., *Stigmate*, Paris, Editions de Minuit, 1975.
- [11] Huerre P., *Ni anges, ni sauvages : les jeunes et la violence*, Anne Carrière, Paris, 2002.
- [12] Irrigaray L., *Parler n'est jamais neutre*, Editions de Minuit, Paris, 1985.
- [13] Reinert M., Les mondes lexicaux et leur logique à travers l'analyse statistique d'un corpus de récits de cauchemars, *Langage et Société* 66 (1993) 5-39.
- [14] Strauss A., *La trame de la négociation*, L'Harmattan, Paris, 1992.